

Empire, spécialement à la partie que nous en occupons, afin qu'à la présente guerre succède une paix prompte, solide et honorable; ce sont des devoirs que vous impose cet esprit de religion, de loyauté et de patriotisme qui s'est manifesté dans toutes les parties de notre immense troupeau avec une consolation infinie pour le pasteur.

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit.

1° Le présent Mandement sera publié au prône de toutes les paroisses, le premier Dimanche après qu'il y aura été reçu.

2° A la Grand' Messe du même jour, on ajoutera à la Collecte, celle d'action de grâces * sous une même conclusion.

3° A la fin de cette Messe et immédiatement après les prières qui se font pour la délivrance de N. S. P. le Pape, on chantera un *Te Deum* solennel, accompagné du son des cloches, pour remercier le Ciel des victoires remportées en Juillet dernier sur les Français en Espagne par Lord Wellington à la tête des armées combinées, ainsi que de celle que Dieu a bien voulu nous accorder le treize du présent mois dans cette partie des Domaines Britanniques, sur une division de l'armée des Etats-Unis, nonobstant la perte lamentable du Major-Général Brock, dont le Canada n'oubliera jamais les signalés services.

4° Jusqu'à la fin de la guerre Américaine, à tous les Saluts du S. Sacrement on ajoutera l'Antienne *Da pacem, Domine; le Verset Fidi pacem in virtute tuâ*, et l'Oraison pour la paix.

Donné à Québec sous notre Seing, le Sceau de nos Armes et le Contre-Seing de notre Secrétaire, le vingt-neuf Octobre, Mil-huit-cent-douze.

* *Quæ reperitur in fine Missæ votivæ de Sanctâ Trinitate.*

✠ J. O. EV. DE QUEBEC.

Et plus bas,

Par Monseigneur,

La place + du sceau.

P. F. TURGEON, Ptre. Secrétaire,

NON POUR COPIE.